

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 1er octobre 2018 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin Siège #2 - André Roy Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré Siège #5 - Michel Marcoux Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

188-10-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Robert Lessard
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 10 septembre 2018

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Formation ADMQ- Dg / Les contrats municipaux dans la foulée d'adoption des PL 122, 155 et 108 / Inscription à Lac Etchemin

4.2 - Mandat Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l / Préparation d'un rapport d'audit - Programme TECQ 2014-2018 / Reddition de comptes finale - Dossier N° 1029045 - Infrastructures 10e Rue Est Saint-Martin

5 - LÉGISLATION

5.1 - Adoption du Règlement N° 67-2018 / Règlement d'utilisation du solde disponible du règlement N° 57-2014

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

6.1.1 - Association Québécoise du Loisir Municipal / Inscription au congrès annuel de Steeve Brisson

6.2 - Complexe Sportif Matra

6.2.1 - Complexe Matra / Gestionnaire - Service de restauration / mandat à la préparation d'un appel d'offres

6.3 - Club Sportif Grande-Coudée

6.3.1 - Club Sportif Grande Coudée Inc / Renouvellement commandite annuelle

7 - VOIRIE

7.1 - Offres d'emploi / Journalier et opérateur de machinerie légère et machinerie lourde

7.2 - Signalisation Lévis / Achat de fourniture- signalisation

7.3 - Déneigement de divers endroits municipaux / Mandat à la préparation d'un appel d'offres et au lancement par invitation

8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

8.1 - Collège Shawinigan / Programme de qualification des opérateurs - eaux usées / Inscription de Alex Lehoux-Arel en remplacement de Marco Fortin

8.2 - Collège Shawinigan / Programme de qualification des opérateurs - eaux usées / Annulation d'inscription de Claude Quirion

8.3 - Régie Intermunicipale / Approbation Quote-part 2019

9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9.1 - Achat de matériaux / HUOT / Remplacement de borne fontaine

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

10.1 - Rapport budgétaire comparatif

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Don / Hockey Mineur St-Gédéon

11.2 - Don / ligue de quilles 2018-2019

11.3 - MRC Beauce-Sartigan / Adoption règlement N° 2004-71-33

12 - DIVERS

12.1 - Permis de construction

13 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

189-10-2018

3.1 - Séance ordinaire du 10 septembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

190-10-2018

4.1 - Formation ADMQ- Dg / Les contrats municipaux dans la foulée d'adoption des PL 122, 155 et 108 / Inscription à Lac Etchemin

ATTENDU QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) organise une formation visant "Les Contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL 122, 155 et 108" à Lac-Etchemin le 28 novembre prochain au coût de 352.97 \$;

ATTENDU QUE Brigitte Quirion dg./ sec. Très. désire s'inscrire à cette formation afin d'être informée des nouvelles procédures pour les contrats municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. pour la formation en titre, et ce le 28 novembre prochain à Lac-Etchemin.

QUE le conseil municipal autorise le remboursement de toutes dépenses en lien avec cette formation avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

191-10-2018

4.2 - Mandat Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l / Préparation d'un rapport d'audit - Programme TECQ 2014-2018 / Reddition de comptes finale - Dossier N° 1029045 - Infrastructures 10e Rue Est Saint-Martin

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin doit mandater la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. à réaliser un rapport d'audit pour la reddition de comptes finale du projet d'infrastructure de la 10e Rue Est dossier N° 1029045 TECQ 2014-2018 afin de recevoir le montant de retenue inscrit au calendrier de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. à la réalisation complète d'un audit ainsi que tous les autres travaux reliés à la reddition de comptes finale du programme de subvention TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

192-10-2018

5.1 - Adoption du Règlement N° 67-2018 / Règlement d'utilisation du solde disponible du règlement N° 57-2014

ATTENDU QUE M. Yvan Paré conseiller, a présenté un projet de Règlement N°67-2018 "**Règlement décrétant divers travaux adjacents au centre sportif, soit l'enrobé bitumineux des stationnements du complexe sportif et récréatif et l'affectation de la somme de 123 404 \$ du solde disponible du règlement N° 57-2014 en vue de financer une partie de la dépense de 165 880 \$ (taxes nettes)** en séance régulière du 10 septembre dernier et qu'un avis de motion a été donné à la même séance par M. Paré;

ATTENDU QUE le règlement est adopté sans modification;

ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement N° 67-2018 (sans modification) décrétant une dépense de 165 880 \$ (taxes nettes) en affectant la somme de 123 404 \$ du solde disponible du règlement N° 57-2014 du complexe sportif au terme restant et que le montant de 42 476 \$ soit affecté à même le fonds général.

QUE la présente résolution soit annexée au règlement N° 67-2018 pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

QUE le règlement N° 67-2018 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

193-10-2018

6.1.1 - Association Québécoise du Loisir Municipal / Inscription au congrès annuel de Steeve Brisson

ATTENDU QUE la ressource en loisirs Monsieur Steeve Brisson désire assister au congrès annuel en loisirs de l'Association Québécoise du Loisir Municipal et que les frais d'inscription sont de l'ordre de 523.14 \$ (taxes incluses) et les frais d'hébergement de ± 115 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la ressource en loisirs Monsieur Steeve Brisson pour le congrès annuel de l'Association Québécoise du Loisir Municipal et de rembourser à M. Brisson tous les autres frais reliés à ce congrès avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

6.2 - Complexe Sportif Matra

194-10-2018

6.2.1 - Complexe Matra / Gestionnaire - Service de restauration / mandat à la préparation d'un appel d'offres

ATTENDU QUE le conseil municipal désire donner à contrat l'activité de restauration au complexe sportif Matra pour une période de trois (3) ans renouvelable annuellement entre les parties;

ATTENDU QU'IL faut à cet effet préparer un appel d'offres pour le service de restauration et de lancer ce dernier le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Brigitte Quirion d.g / Sec.trés. à préparer et lancer une offre pour le service de restauration du Complexe Matra d'une durée de trois (3) ans et renouvelable annuellement aux dates d'anniversaire de ce mandat pour chaque partie.

ADOPTÉE

6.3 - Club Sportif Grande-Coudée

195-10-2018

6.3.1 - Club Sportif Grande Coudée Inc / Renouvellement commandite annuelle

ATTENDU la réception de la facture pour une commandite annuelle au coût de 25 \$ du Club VTT St-Martin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de payer la facture N° 120 d'une commandite de 25 \$ du Club VTT St-Martin dont le chèque émis au Club Sportif Grande-Coudée Inc.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

196-10-2018

7.1 - Offres d'emploi / Journalier et opérateur de machinerie légère et machinerie lourde

ATTENDU QUE le conseil municipal désire afficher un offre d'emploi pour le poste de journalier aux travaux publics suite à une démission d'un employé de voirie;

ATTENDU QUE le conseil municipal a le soutien de Monsieur Marc-André Paré consultant inc. pour la préparation et le lancement de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Brigitte Quirion d.g./ Sec.trés. à traiter le dossier d'offre d'emploi en collaboration avec M. Marc-André Paré Consultant et de lancer celui-ci pour le poste de "Journalier et opérateur de machinerie légère et lourde" pour le secteur voirie municipale.

ADOPTÉE

197-10-2018

7.2 - Signalisation Lévis / Achat de fourniture- signalisation

ATTENDU l'achat de diverses fournitures pour la signalisation dans la municipalité conséquemment une facture N° 67245 de la compagnie Signalisation Lévis inc au montant de 4 969.80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture précitée au coût de 4 969.80 \$.

ADOPTÉE

198-10-2018

7.3 - Déneigement de divers endroits municipaux / Mandat à la préparation d'un appel d'offres et au lancement par invitation

ATTENDU QUE le conseil municipal désire lancer un appel d'offres par invitation pour le déneigement des endroits suivants:

1 : Déneigement des stationnements complexe sportif

2 : Déneigement Trottoirs sentier Yves Rancourt (Poly)

3 : Déneigement Caserne Pompier et ses stationnements

4 : Déneigement Stationnements Bureaux municipaux

ATTENDU QUE ce contrat est d'une durée de trois (3) ans soit de novembre 2018 à avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Brigitte Quirion à préparer un appel d'offres et d'inviter les fournisseurs selon nos directives.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

199-10-2018

8.1 - Collège Shawinigan / Programme de qualification des opérateurs - eaux usées / Inscription de Alex Lehoux-Arel en remplacement de Marco Fortin

ATTENDU QUE le conseil municipal doit demander au collège Shawinigan d'annuler l'inscription de Monsieur Marco Fortin et de remplacer l'inscription par Monsieur Alex Lehoux-Arel pour la continuité de la programmation de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Alex Lehoux-Arel à faire cesdits changements au Collège Shawinigan.

ADOPTÉE

200-10-2018

8.2 - Collège Shawinigan / Programme de qualification des opérateurs - eaux usées / Annulation d'inscription de Claude Quirion

ATTENDU QUE le conseil municipal doit annuler l'inscription de M. Claude Quirion pour le programme de qualification des opérateurs en eaux usées du collège Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. à annuler l'inscription visant le programme de qualification des opérateurs - Eaux usées de M. Claude Quirion et d'autoriser son remplacement si nécessaire.

ADOPTÉE

201-10-2018

8.3 - Régie Intermunicipale / Approbation Quote-part 2019

ATTENDU QUE Monsieur André Roy conseiller explique l'adoption du règlement N° 56-18 visant le dépôt du budget nécessaire à l'exercice financier 2019 ainsi que le montant de **174 125 \$** représentant la quote-part de la Municipalité de Saint-Martin pour l'exercice financier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget de la Régie Intermunicipale représentant une quote-part de **174 125 \$** de la Municipalité de Saint-Martin pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

202-10-2018

9.1 - Achat de matériaux / HUOT / Remplacement de borne fontaine

ATTENDU l'obligation d'acheter des pièces pour le remplacement complet d'une borne fontaine non fonctionnelle dans le Parc Industriel (1);

ATTENDU des factures au montant total de 8 803.53 \$ (taxes incluses) de la Compagnie Réal Huot Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des factures de la compagnie Réal Huot Inc au montant total de 8 803.53 \$ (taxes incluses) pour le remplacement complet d'une borne fontaine dans le Parc Industriel (1).

ADOPTÉE

203-10-2018

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de septembre 2018 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2018 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	18 821.07 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	18 083.95 \$
TRANSPORT ROUTIER:	134 160.13\$
HYGIÈNE DU MILIEU:	69 730.12 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	301.88 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	927.30\$
LOISIRS & CULTURE:	27 133.29 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	40 573.73 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **309 731.47 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

10.1 - Rapport budgétaire comparatif

11 - CORRESPONDANCE

204-10-2018

11.1 - Don / Hockey Mineur St-Gédéon

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d' une demande d'aide financière 2018-2019 de l'organisme "Hockey Mineur St-Gédéon";

ATTENDU QU' une deuxième demande de participation financière est annuellement soumise pour le tableau de commanditaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une participation financière 2018-2019 de l'ordre de **1 000 \$** pour les joueurs (500 \$) en inclant la participation annuelle pour le tableau de commanditaires (500 \$).

ADOPTÉE

205-10-2018

11.2 - Don / ligue de quilles 2018-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une demande de contribution pour des joueurs de quilles à Saint-Martin par M. Martin Bureau pour le "Salon de quilles Saroule";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents verser une contribution financière de l'ordre de 200 \$ pour les joueurs de quilles de Saint-Martin.

ADOPTÉE

11.3 - MRC Beauce-Sartigan / Adoption règlement N° 2004-71-33

MRC Beauce-Sartigan: Adoption du Règlement N° 2004-71-33

12 - DIVERS

12.1 - Permis de construction

13 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

1- Offres d'emploi / Journalier et opérateur de machinerie légère et lourde: Au plus tard 19 octobre 2016 16h00.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20:20 hrs

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière